

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-017

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-01-18-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux accordée à la division Domaines de la DDFIP de la Savoie (2 pages)	Page 3
73-2022-01-18-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de gestion domaniale à la DDFIP de la Savoie (1 page)	Page 6
73-2022-01-18-00002 - Décision portant désignation de suppléance aux fonctions de Commissaire du Gouvernement de la Cour d'appel de Chambéry et du Tribunal judiciaire de Chambéry (1 page)	Page 8
73-2022-01-18-00004 - Délégation spéciale de signature accordée aux divisions du pôle Expertise Financière de la DDFIP de la Savoie (2 pages)	Page 10

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-01-18-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'évaluations domaniales, d'assiette et
de recouvrement des produits domaniaux
accordée à la division Domaines de la DDFIP de
la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales,
d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux**

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques
de la Savoie,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 6 novembre 2017 la date d'installation de M. Jean-Michel BLANCHARD dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Arrête :

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à :

- M. Bernard PORRET, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle Expertise financière ;
- Mme Nadine GRONDIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, correspondante immobilière de l'État.
- Mme Delphine MATHIEU, inspectrice principale des Finances publiques

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, adjointe du directeur.

Article 3. - Délégation spécifique est donnée à :

- Mme Annette ABIASSI, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Florence RIEUTORD, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Lise-Marié TRUCHET, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Christine SOUCARRE, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Yves BALITH, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Gérard DUFÉY, inspecteur des Finances publiques ;

- M. Thierry FOURNIER, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Lionnel LARRAZET, inspecteur des Finances publiques ;
dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans la limite de :
 - 300 000 euros en matière de valeurs vénales,
 - 35 000 euros en matière de valeurs locatives,
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux.

Article 5. - Le présent arrêté prendra effet le 18 janvier 2022 et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 18 janvier 2022

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-01-18-00003

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière de gestion domaniale à la DDFIP de la
Savoie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie,

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale prise par M. Pascal BOLOT, en qualité de préfet de la Savoie, sera exercée par M. Bernard PORRET, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur chargé du pôle Expertise financière, par Mme Nadine GRONDIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques et, par Mme Delphine MATHIEU, inspectrice principale des Finances publiques.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, adjointe du directeur.

Art. 3. - En ce qui concerne les opérations :

- Se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.

- Se rapportant aux passations au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.

délégation de signature est accordée aux personnes suivantes :

- **M. Lionel LARRAZET**, inspecteur des Finances publiques
- **Mme Florence RIEUTORD**, inspectrice des Finances publiques

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation de signature pris en matière domaniale le 15 décembre 2021.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le 18 janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 18 janvier 2022

Pour le Préfet,

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques

Signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-01-18-00002

Décision portant désignation de suppléance aux
fonctions de Commissaire du Gouvernement de
la Cour d'appel de Chambéry et du Tribunal
judiciaire de Chambéry



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

**Décision portant désignation de suppléance aux fonctions de Commissaire du Gouvernement
de la Cour d'appel de Chambéry et du Tribunal judiciaire de Chambéry**

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques
de la Savoie,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles R. 212 et R.311-24

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 6 novembre 2017 la date d'installation de M. Jean-Michel BLANCHARD dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Décide :

Article 1 – **Mme Delphine MATHIEU**, inspectrice principale des Finances publiques, est désignée pour me suppléer dans mes fonctions de Commissaire du Gouvernement de la Cour d'appel de Chambéry et du Tribunal judiciaire de Chambéry.

Article 2 – En cas d'empêchement de **Mme Delphine MATHIEU**, pourront assurer la fonction de Commissaire du gouvernement suppléant les agents dont les noms suivent :

- **Mme Annette ABIASSI**, inspectrice des Finances publiques
- **Mme Christine SOUCARRE**, inspectrice des Finances publiques
- **Mme Lise-Marie TRUCHET**, inspectrice des Finances publiques
- **M. Yves BALITH**, inspecteur des Finances publiques,
- **M. Thierry FOURNIER**, inspecteur des Finances publiques,

Article 3. - La présente décision prendra effet le 18 janvier 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 18 janvier 2022

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-01-18-00004

Délégation spéciale de signature accordée aux
divisions du pôle Expertise Financière de la DDFIP
de la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques
de la Savoie,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 6 novembre 2017 la date d'installation de M. Jean-Michel BLANCHARD dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division Expertise recouvrement - affaires économiques :

M. Daniel CORNUT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division.

Action économique :

Mme Brigitte MORIN, inspectrice des Finances publiques.

Recouvrement forcé :

Mme Michelle EULITZ, inspectrice des finances publiques,
Mme Brigitte GRIFFON, inspectrice des finances publiques,
M. Patrice GORLIER, inspecteur des finances publiques,
M. Sébastien HERLIN, inspecteur des finances publiques,
Mme Brigitte MORIN, inspectrice des Finances publiques.

2. Pour la division Opérations de l'Etat :

Mme Raphaëlle DURAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

Contrôle et règlement de la dépense :

M. Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

Comptabilité de l'Etat - Comptabilité auxiliaire du recouvrement :

Mme Janick GUINGOUAIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service.

Recettes non fiscales - Produits divers – Régies :

M. Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

3. Pour la division Domaine :

Mme Nadine GRONDIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

Mme Delphine MATHIEU, inspectrice principale des Finances publiques

Article 2 : La présente décision prendra effet le 18 janvier 2022 sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 18 janvier 2022

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Signé : Jean-Michel BLANCHARD